

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Aux Urnes Citoyens !

M. Georges Berry n'est pas précisément l'homme des idées originales. Il paraît même avoir une prédilection pour tout ce qui est banal, convenu, et chausserait volontiers les souliers de feu notre oncle Sarcey, s'il pouvait lui ressembler par le bon sens autant qu'il lui ressemble par la rotondité. M. Georges Berry n'est homme de poids, qu'au réel. Son corps déclanche le ressort des 100 kilos, mais son esprit a la légèreté de la plume. On l'estime, pourtant, dans le monde républicain, parce qu'il manie avec une certaine virtuosité le pavé de l'ours. Le jour où il se ralliera, notre parti aura le droit de paraître atterré.

Donc, M. Berry vient d'avoir une vieille idée. Il veut contraindre les citoyens à voter. Et comme il aime à marcher rondement, — sans métaphore, — il propose contre l'abstentionniste, 1<sup>o</sup> l'affichage, 2<sup>o</sup> une amende de 10 fr., 3<sup>o</sup> la radiation des listes électorales, 4<sup>o</sup> l'inéligibilité.

Voilà quelque chose comme quinze ans qu'on cherche le moyen de ramener aux urnes les électeurs récalcitrants. Il y a des gens qui veulent absolument mettre des lièvres à la liberté individuelle, qu'il s'agisse d'élection, ou de mariage. Les projets contre les abstentionnistes de l'une et l'autre espèce, éclosent tous les ans, mais personne n'avait encore osé les formuler en une loi. Au premier examen sérieux, leur ridicule éclatait. Il a fallu que M. Georges Berry vint....

Examinons donc un peu son projet.

Il punit la première abstention de l'affichage. Peine légère qui n'arrêtera personne. L'amende de 10 fr. est plus sérieuse, mais comme ceux qui s'intéressent le moins aux affaires publiques sont en général des gens fortunés, il est présumable qu'ils donneront leur dix francs sans hésiter, plutôt que de manquer une villégiature ou une partie de chasse. En outre, il y aura les certificats de médecins, attestant que leur client était le jour du vote, atteint de rhumatismes, alors qu'il se contentait de les attrapper en pêchant à la ligne. Quant aux deux dernières pénalités, on peut se demander à quoi elles riment, puisque leur seul effet sera de soustraire à l'amende ceux qui l'encourraient chaque fois.

D'ailleurs, on peut soutenir que l'abstention est une opinion, comme le vote en blanc. L'abstention se produit d'ordinaire quand les affaires publiques vont au gré des électeurs, ou quand les candidats représentent, quel que soit leur programme, des opinions dont l'abstentionniste ne veut pas. Dans le premier cas, l'abstention est un consentement, dans le second, une protestation. Cela vaut tout autant que le bulletin, et la preuve en est que M. Berry s'en inquiète. Si l'abstention n'avait aucune signification, ni lui ni ses acolytes de la *Patrie française* n'en prendraient souci.

Du reste, l'abstention n'est jamais que momentanée, comme l'atonie dont elle émane. Quand la passion politique se réveille, le nombre des abstentionnistes diminue. Ce qui prouve que le meilleur remède à apporter à ce malaise civique c'est de poser au suf-

frage universel des questions intéressantes, palpitantes même, au lieu de lui ressasser d'antiques tirades, et de lui faire de grandes promesses dont il connaît toute la vanité.

Et cela revient à dire que les programmes électoraux devraient viser des intérêts plus généraux qu'ils ne le font et envisager les questions de haut, au lieu de les étreindre par le bas.

Mais pour cela il faudrait que seuls les hommes à longue vue fussent candidats, et cela aussi est un rêve, un vieux rêve, qui fut fait déjà par Aristote. C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 avril 1900

C'est M. Mesureur qui préside.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un crédit de 300,000 francs pour frais de représentation pendant l'Exposition, des présidents du Sénat et de la Chambre.

M. Maurice Binder veut bien accorder 150,000 fr. au président de la Chambre, mais rien au président du Sénat, parce que M. Fallières a été le président la Haute Cour.

M. Castelin déclare lui qu'il votera les crédits, qui sont adoptés — ceux pour le président du Sénat par 430 voix contre 66, et ceux pour le président de la Chambre, par 501 voix contre 7.

M. le vicomte de Cornudet vient poser une question au ministre de l'intérieur au sujet de l'épandage des eaux d'égoût de la capitale : ces eaux vont dans la Seine-et-Oise ce qui ne fait pas l'affaire de ce département.

M. Berteaux soutient également l'avis de M. Cornudet.

M. Ferrand soutient la thèse contraire. Mais, il est tard, et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 9 avril 1900

Le Sénat décide que la connaissance des litiges relatifs aux réparations des dommages résultant des opérations cadastrales sera soumise aux justices de paix et non aux conseils de préfecture.

Sur l'article 23, réforme dans la composition du Conseil d'Etat, une longue discussion s'engage : M. Dubost demande la disjonction qui est repoussée par 159 voix contre 83.

M. Drouhet développe un amendement en faveur de l'Inde Française. Cet amendement est adopté. Après quoi la séance est levée.

## Au Transvaal

La mort du colonel Villebois Mareuil est confirmée.

Le vaillant soldat est tombé frappé par un éclat d'obus en pleine poitrine. Sa mort est une perte considérable pour les Boërs.

Cependant les Anglais n'ont pas à se réjouir, si comme le disent les journaux, la joie éclatait dans tous les jeux londonien à l'annonce de la mort du valeureux officier Français ; car, les Boërs semblent aujourd'hui résolus à leur en faire voir de dures.

C'est ainsi que l'on annonce que le général de Wet a battu les troupes anglaises à Dewetsdorp, à 42 milles au sud de Bloemfontein, sur la route de Weepener. Il leur a fait 450 prisonniers et s'est emparé d'une grande quantité de munitions et de provisions de toutes sortes.

Les fédéraux ont eu deux tués et quatre blessés. Les pertes des Anglais sont importantes.

Les troupes anglaises dont il est question dans cette dépêche faisaient partie du corps d'armée du général Brabant.

Comme on le voit, les Anglais ne sont pas au bout de leurs peines.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

### Encore l'amendement Rolland

Les instituteurs du département ont appris avec le plus grand plaisir que MM. de Verninac, Vice-Président du Sénat, Pauliac Delport nos sympathiques sénateurs, avaient appuyé de leurs votes le succès de ce amendement impatientement attendu par tout le personnel.

Nous sommes sûrs d'être les interprètes de tous nos collègues en remerciant ici publiquement nos trois honorables représentants à la haute Assemblée de leur témoignage de bienveillance envers le corps des maîtres de l'enseignement.

UN GROUPE DE PÉDAGOGES.

### Une bonne nouvelle

#### Rectification

Sous le titre ci-dessus nous avons publié dans notre dernier numéro, un article qui n'était pas destiné à la chronique locale et qui aurait dû par conséquent figurer en 1<sup>re</sup> page.

Nous profitons de l'occasion pour réparer un oubli impardonnable. Nous recommandions au personnel des instituteurs de remercier personnellement, ne serait-ce que par une carte de visite, ceux qui s'étaient constitués nos énergiques défenseurs dans le but d'obtenir le vote de l'amendement Roland. Bien involontairement nous avions omis le nom du sympathique M. Forest, sénateur de la Savoie, qui n'a rien épargné pour convaincre ses collègues de la nécessité de ce vote et se faire l'apôtre autorisé de notre cause.

UN JEUNE PÉDAGO.

## INFORMATIONS

### Election sénatoriale

Nice. — Inscrits, 401 ; votants, 396 ; suffrages exprimés, 335.

Général Bérenger, 331 voix, élu.

On se souvient que M. le général Bérenger avait déclaré, dans sa profession de foi, que, républicain de la veille, il soutiendrait énergiquement le ministère de défense républicaine. Les réactionnaires et les nationalistes n'ont pas osé lui opposer de concurrent.

### Election législative

Poitiers. — M. de Coursac, nationaliste, 6,202 voix ; M. Girardin, radical, 4,086 ; M. Georgel, socialiste, 2,712. — Ballottage. Il s'agissait de remplacer M. Bazille, radical, décédé.

### Election au conseil général

Troyes. — Inscrits, 5,316 ; votants, 3,285. M. Darly, radical, socialiste, 1,922 voix (élu) ; M. Hervey, nationaliste, 1,317.

### Avant la séparation des Chambres

A plusieurs reprises, on a annoncé que M. Denys Cochin devait prononcer avant le vote définitif du budget un discours sur la politique générale du gouvernement.

Le député de la droite confirme cette nouvelle et explique en ces termes pour quelle raison il se propose de monter à la tribune :

— Je me suis inscrit pour prendre la parole dans la discussion générale du budget, retour du Sénat ; mon intervention à la tribune ne se produira que demain au début de la séance, à moins toutefois que le budget ne revienne de très bonne heure aujourd'hui du Sénat et que la discussion immédiate ne soit ordonnée. Je croyais qu'un grand débat

sur la politique générale aurait lieu avant la séparation des Chambres et qu'un député du centre ou de la gauche en prendrait l'initiative, je n'ai rien vu venir. C'est pourquoi je me décide à parler pour exposer les raisons de politique générale qui me font refuser le vote du budget.

M. Denys Cochin a évidemment un discours à parler. Le gouvernement ne lui refusera certainement pas la satisfaction qu'il demande.

### Adresses au Ministre de l'Instruction publique

Le vote des 3 millions 800,000 fr. que M. Georges Leygues vient d'obtenir du Parlement en vue de modifier le pourcentage, a été accueilli avec la plus vive satisfaction par tout le corps enseignant primaire de France.

Le ministre de l'instruction publique a réalisé, en effet, par ce moyen l'une des réformes qui tenaient le plus au cœur de nos instituteurs.

Le ministre a reçu à cette occasion un très grand nombre d'adresses.

M. Lamourère, président de l'une des Associations d'instituteurs les plus considérables, vient d'envoyer à M. Leygues le télégramme suivant :

« Pour la façon dont vous venez de défendre devant le Sénat les intérêts du corps, nous vous prions de recevoir les remerciements des trente mille membres de la Société contre les accidents et la diffamation, et d'agréer l'expression de leur vive reconnaissance ».

### Société des Gens de lettres

C'est Jeudi que s'est ouverte, à l'hôtel de la Société des gens de lettres, l'assemblée pour le renouvellement d'un tiers des membres du comité.

Votants, 221 ; majorité, 111.

Ont obtenu : MM. Ernest Benjamin, 179 voix ; Victor Marguerite 178 ; Pierre Decourcelle, 171 ; Henri Fouquier, 171 ; Raoul de St Arroman, 159 ; Dionys Lecoute, 134 ; Abel Hermant, 133 (élus). Daniel Lesueur, 96 ; Henry Gréville, 62 ; Jane de la Vauvère, 20 ; Camille Pert, 15.

### A Carmaux

La grève continue à Carmaux. Hier, cependant, quelques rentrées ont eu lieu à la mine ; mais la majorité des ouvriers luttent toujours contre la Compagnie.

Des gendarmes venus de tous les points des départements limitrophes, (notre département en a également fourni quelques-uns, assurent l'ordre dans les rues et la reprise du travail.

Les grévistes sont calmes.

### Inauguration du monument d'Alphonse Daudet à Nîmes

La ville de Nîmes a inauguré, dimanche le monument élevé à la mémoire du délicat écrivain Alphonse Daudet.

Au milieu du bassin du square de la Couronne est placé le monument, œuvre du sculpteur Falguière, Alphonse Daudet est assis sur un rocher, dans une pose méditative, écrivant *Les Lettres de mon Moulin*.

M. Leygues n'avait pu se rendre à cette fête ; M. Roujon le représentait officiellement.

Etaient présents : MM. Silhol, sénateur, Delon, Soubeiran, Pascal, Jourdan, députés, les sénateurs de la Lozère.

Des discours ont été prononcés par MM. Raynaud, maire de Nîmes, Roux, félibre, Roujon, Léon Daudet fils du grand écrivain.

Le soir, a eu lieu au théâtre une représentation de gala où a été jouée « l'Arlésienne », précédée d'une conférence de Ernest Daudet et de Baptiste Bonnet.

**Le monument de Victor Duruy**

L'inauguration du monument de Victor Duruy, à Villeneuve-Saint-Georges, aura lieu le 27 mai.

**Les manifestations des évêques**

Le rapport de M. Dulau, député, concluant au rejet du projet du gouvernement, ayant pour but de compléter les dispositions du code pénal relatives à la répression des troubles apportés à l'ordre public par les ministres des cultes, a été distribué aux députés.

On sait que ce projet a été inspiré au gouvernement par les incidents auxquels donnèrent lieu les poursuites et la condamnation des Assomptionnistes, pour infraction aux lois contre les associations illicites, à la suite des manifestations épistolaires auxquelles se livrèrent à ce sujet M. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, et les évêques de Versailles, de Valence, de Viviers et de Montpellier.

**Ils vont plus loin !**

On télégraphie de Bruxelles que trois moines assomptionnistes sont arrivés à Gumer, en Hollande, pour acheter un château avec de vastes dépendances.

**Pour le colonel de Villebois-Mareuil**

Une souscription ouverte pour élever un monument au colonel de Villebois-Mareuil, atteint aujourd'hui 3216 fr.

**Rue Villebois-Mareuil**

Le Conseil municipal de Colombes a décidé qu'une des rues de la commune porterait le nom de rue de Villebois-Mareuil.

**Responsabilité de Banquiers**

La quatrième chambre de la cour a décidé, en faveur d'une maison de commerce de Paris, contre le Comptoir national d'escompte, qu'un établissement de crédit était responsable envers ses clients du montant de traites remises à l'escompte par ces derniers et non payées par le débiteur si à l'époque de l'échéance l'établissement n'avait pas prévenu les clients du non paiement des traites et les avait mis ainsi dans l'impossibilité de prendre les mesures utiles pour sauvegarder leurs intérêts.

**L'indépendance de la Grèce**

Dimanche, les étudiants parisiens, originaires de Grèce, ont fêté l'anniversaire de l'indépendance hellénique, par un banquet présidé par M. Henri Houssaye.

**Pour Cronje**

On mande de Vienne qu'un jeune garçon boulanger nommé Nussbauer, profondément affligé de la capitulation de Cronje, est tombé dans une mélancolie sombre à la nouvelle de la mort du général Joubert et a fini par se pendre dans sa chambre, laissant deux lignes pour déclarer qu'il ne pouvait pas survivre à ce malheur.

**Le « Paulliac »**

Le Journal publié les deux dernières lettres adressées à sa famille par un matelot-soutier du « Paulliac », desquelles il résulte que les machines du navire étaient mauvaises et sujettes à de fréquents accidents.

**La reconstruction du Théâtre-Français**

La Commission supérieure des théâtres, s'est occupée de la reconstruction du Théâtre-Français, dont les plans sommaires lui ont été communiqués.

A ce propos, M. Bunel, architecte en chef de la préfecture de police, a rédigé un rapport qui indique les modifications proposées par l'architecte de la Comédie-Française, M. Guadet.

La Commission a approuvé l'ensemble des dispositions proposées par M. Guadet. Des réserves ont seulement été faites en ce qui concerne les escaliers destinés au public et à l'emplacement des deux escaliers qui doivent desservir le bâtiment des artistes.

Il a été décidé, pour éviter une perte de temps, que ces questions seraient réglées incessamment, au nom de la Commission supérieure des théâtres, par une commission composée du colonel Detalle, de M. Bunel et de M. G. Villain, conseiller municipal.

**Les Photographes à l'Exposition**

Un arrêté ministériel régleme la photographie à l'Exposition.

L'usage des appareils à main sera libre dans l'enceinte pendant toute la durée de l'Exposition. Celui des appareils à pied ne sera autorisé que jusqu'à une heure de l'après-midi et sera assujéti à une redevance, soit 25 francs par appareil pour une séance et 1,000 francs par abonnement.

En outre, les opérateurs et aides devront se munir de leurs tickets pour être admis à circuler.

En outre, aucun objet exposé ne pourra être photographié sans autorisation écrite de l'exposant, et la reproduction des palais et pavillons sera subordonnée à la permission des commissaires généraux ou concessionnaires.

**L'Académie Goncourt**

Les sept écrivains désignés par Ed. de Goncourt : MM. L. Hennique, G. Geffroy, O. Mirbeau, P. Marguerite, les frères J.-H. Rosny et J.-K. Huysmans, venu exprès du monastère de Liguge, se sont réunis samedi, à deux heures, chez Léon Hennique, pour désigner les trois académiciens qui doivent compléter les dix. Ont été élus : MM. Elémir Bourges, Léon Daudet et Lucien Descaves.

**Terrible accident d'automobile**

M. André Haguenot a été victime à Montpellier d'un terrible accident d'automobile. A un tournant de route, le véhicule, lancé à une allure vertigineuse, a pirouetté et a été renversé. M. Haguenot, projeté sur la route ainsi que sa jeune femme et son groom, a été tué. Les autres personnes ont eu des contusions peu graves.

M. André Haguenot, avocat et poète distingué, était âgé de trente-deux ans et possesseur d'une grande fortune. Il n'était marié que depuis deux ans.

**Horrible drame**

Une femme Marie Sicaire, habitant Bordeaux, a tué son mari en lui ouvrant la gorge avec un rasoir et s'est suicidée ensuite en se tranchant de cette même arme, l'artère carotide.

**Duel de Femmes**

On mande de Mexico :

• Deux señoritas du meilleur monde de Mexico, Miles Martha Duran et Juara Luna, brûlaient toutes deux d'une même flamme pour un élégant cavalier, don Riquelme. Elles se sont prises de querelle dans un bal, et le lendemain, accompagnées de leurs témoins, sont allées vider cette affaire d'honneur et d'amour l'épée à la main, aux environs de la ville, selon toutes règles ordinaires du duel.

• Dépoüllées de leurs vêtements jusqu'à la ceinture, les rivales engagèrent le combat qui, à la seconde reprise, devint terrible. Mlle Durand fut atteinte assez grièvement à la poitrine, mais elle n'en persista pas moins à se battre jusqu'à ce que la perte de son sang et une nouvelle blessure à un bras lui fissent lâcher son épée. Alors, seulement, elle s'avoua vaincue et renonça au beau Riquelme.

• Les deux jeunes filles se réconcilièrent et s'embrassèrent sur le terrain.

• L'état de la blessée a nécessité son transport à l'hôpital Juarès. Quant à la rivale et aux quatre témoins, elles sont enfermées à la prison de Belem.

**Double condamnation à mort**

La cour d'assises de Bône a condamné à mort deux indigènes convaincus d'assassinat sur deux Européens qu'ils avaient tués pour les voler.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Caisse nationale d'épargne postale**

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de mars 1900

Versements reçus de 1357 déposants, dont 237 nouveaux.....	301,187 70
Remboursements à 620 dép. dont 89 pour solde.....	133,546 91
Excédent des versements.....	167,546 79

**Vacances de Pâques**

Dans les lycées et collèges :  
Sortie : Le mercredi qui précèdera Pâques, à partir de midi.

Rentrée : Le lundi soir de Quasimodo, à l'heure réglementaire.

Dans les écoles primaires :

Sortie : Le mercredi qui précèdera Pâques, après la classe du soir.

Rentrée : Le lundi matin de Quasimodo, à l'heure réglementaire.

**CAHORS**

**Un gouvernement de « catins »**

Hier soir, à la cathédrale, le Père Damase, de l'ordre des capucins, a pris à parti le gouvernement avec une violence inouïe.

Que les capucins n'aient pas le gouvernement de la République en général et le ministère actuel en particulier, cela se conçoit ; mais qu'un prédicateur, d'une congrégation qui n'a pas d'existence légale, se permette de dire : nous sommes gouvernés par des ministres qui sont sous l'influence de femmes de mauvaise vie, cela nous paraît quelque peu excessif.

Comme ces gens-là ont bien raison, n'est ce pas, de crier à la persécution !

**Conseil d'hygiène**

Ce soir à 3 h. dans la salle du Conseil de préfecture, le Conseil d'hygiène s'est réuni et a statué sur les affaires suivantes :

- 1° Demande de construction du mur du cimetière de Castelfranc.
- 2° Communication d'un ouvrage sur la « mortalité par fièvre typhoïde en France », de M. Brouardel, membre de l'Institut.

**Cour d'assises**

Les assises du Lot, pour le deuxième trimestre de 1900, s'ouvriront à Cahors le lundi 7 mai, à onze heures et demie du matin, sous la présidence de M. Bétille, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

**Recrutement**

Nous croyons devoir rappeler aux ouvriers qui ont demandé à subir cette année l'examen prévu par la loi, en vue d'obtenir la réduction du service militaire au titre des industries d'art, qu'ils doivent se présenter devant le jury chargé des examens à Cahors (Ecole normale des garçons,) le samedi 21 avril courant, à 9 h. précises du matin.

**Aux Conscrits**

L'attention des conscrits est appelée sur l'intérêt qu'ils ont à envoyer à la préfecture bien avant les opérations du Conseil de révision le dossier relatif à une demande de dispense.

En effet, lorsque les causes de dispenses existent avant les opérations du Conseil de révision, les demandes sont rejetées si les pièces justificatives ne sont pas produites au Conseil, avant la clôture des listes.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 7 avril au 10 avril 1900

**Naissances**

- Carle Marcel-Jean-André-Henri, boulevard Gambetta, 45.
- Dreuilhe Régine-Marguerite, boulevard Gambetta, 109.
- Minihot Antoine-Alphonse, rue Fondue-Basse, 5.
- Bornes Alfred-Louis, rue Nationale, 47.
- Auger Robert-Noël, à la Maternité.

**Publications de mariages**

- Faugère Jean-Paul, maçon et Cavallé Maria-Emilie, gagiste.
- Ticou Achille, propriétaire et Doumic Jeanne Ezilda, s. p.
- Couderc Guillaume, propriétaire et Couture Marguerite-Léontine-Jeanne, s. p.
- Cagnac Jean, cultivateur et Lacassagne Marie, cuisinière.

**Décès**

- Estanol Joseph-Ignace-Charles, coutelier, 61 ans, rue Brives, 35

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Conseil Municipal. —** Séance du 7 avril. — M. Vival, maire et député, préside la séance.

Membres présents : MM. Galtié et Marce-nac, adjoints ; Longpuech, Floirac, Lacombe, Cussonnac, Ifernet, Garrigou, Lacam, Nozières, Lugan et Tourtonde, secrétaire.

Au début de la séance, le conseil prend la délibération suivante qui a une très grande importance et que nous publions in-extenso.

M. le maire expose que la foire du 15 avril est renvoyée, cette année, par suite de la fête de Pâques, au lundi 16 qui est également un jour férié ; qu'il ne faut pas oublier que cette foire d'avril est une des plus importantes et des plus fortes de l'année ; que les transactions sur les bestiaux sont, d'habitude, très nombreuses et que la fermeture de la gare des marchandises ce jour-là devant empêcher, par suite l'embarquement des nombreux bestiaux, boeufs, cochons et moutons, achetés sur notre foire serait une cause de troubles et de pertes pour toute la région ; qu'on peut obvier à cet inconvénient en demandant à M. le ministre des travaux publics l'application de la circulaire adressée, par lui, à la date du 1<sup>er</sup> juin, au président du Syndicat général des marchands de bestiaux de la région du Sud-Ouest qui porte que l'administration ne refuse jamais, en cas de foires tombant un jour férié, d'accorder aux compagnies l'autorisation de laisser ouverte, exceptionnellement, au service de la petite vitesse, les gares intéressées. M. le maire demande au conseil de vouloir bien délibérer sur ce point.

Le conseil, reconnaissant que la fermeture de la gare de petite vitesse à Figeac le lundi 16 avril, jour de notre grande foire entraînerait pour les acheteurs comme pour les vendeurs de trop grands dommages et des pertes considérables, émet le vœu formel et ce, à l'unanimité, que M. le ministre des travaux publics veuille bien accorder à la compagnie des chemins de fer d'Orléans et, si besoin était donner l'ordre à la direction de cette compagnie de laisser ouverte au service de la petite vitesse, la gare des marchandises de Figeac, ce qui permettra l'embarquement des bestiaux de toute sorte achetés sur notre champ de foire de Figeac et décide, en outre qu'une copie de la présente délibération sera transmise desuite à M. le ministre, à M. le préfet du Lot et à M. le chef de gare de Figeac.

**— Tribunal Correctionnel. —** Audience du 7 avril. — A l'ouverture de l'audience, le tribunal prononce son jugement dans l'affaire en diffamation de M. Fau, docteur en médecine, contre M. Bessodès, pharmacien, tous deux de Figeac. Ce dernier, est condamné à 16 fr. d'amende, 1 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile et aux dépens.

Après une condamnation à 50 fr. d'amende contre un disciple de Saint-Hubert, pour chasse en temps prohibé, une seule affaire est appelée :

Auguste Cabridens, âgé de 32 ans, propriétaire à Saint-Félix, est poursuivi pour vol d'une somme de 600 fr.

Le tribunal le renvoie des fins de la plainte sans dépens.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Arrestation. —** Ces jours-ci, la gendarmerie de Frayssinet a arrêté le nommé Amédée Portal, âgé de 20 ans, né à Saint-Projet, demeurant à Montfaucou, sous l'inculpation de vol.

Conduit sous escorte à Gourdon, Portal a été écroué à la prison de notre ville.

**CANIAÇ**

**Adjudication. —** Le 1<sup>er</sup> avril a eu lieu l'adjudication des droits de place de la commune de Caniac pour 6 ans, au prix de 95 fr. par an.

M. Louis Daruis a été déclaré adjudicataire.

**BULLETIN FINANCIER**

La semaine commence bien, les affaires ont été très suivies et la tenue des cours est satisfaisante.

Nos rentes ont été des premières à bénéficier du courant favorable. Le 3 0/0 s'est avancé à 101,47 au lieu de 101,40 dernier cours précédent, l'Amortissable fait 99,90.

La Banque de France n'a inscrit aucun cours à terme.

Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 660 ; le Crédit Foncier se tient à 723 ; le Crédit Lyonnais est recherché à 1118 et la Société Générale à 609.

Affaires suivies sur les Chemins français le Lyon à 1925 ; le Nord à 2375 et l'Orléans à 1776.

Le Suez en hausse de 5 fr. clôture à 3520.

Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure est en hausse à 73,35 ; l'Italien à 94,40 le Portugais à 25,95 ; le Turc D à 23,20 par contre le Russe 3 0/0 1891 recule à 85,50 et la Banque Ottomane à 577.

En Banque l'action Joltaia Ricka est à 132.

UN DEPART POUR TERRE-NEUVE

Saint-Malo est en grande animation, en dépit d'un brouillard épais qui retarde la mise à la voile ; les femmes des villages voisins sont en train de faire leurs adieux à leurs maris, en leur souhaitant un prompt et heureux retour, car la flottille de bateaux de pêche est sur le point de lever l'ancre pour faire voile vers Terre-Neuve. Quelques unes rient, d'autres pleurent, et d'autres enfin, plus impressionnables que leurs compagnes rient et pleurent tour à tour. Car, après tout, la question était de savoir qui serait assez heureux de rentrer, sain et sauf, en ramenant au port une cargaison de poissons ?

M. Rozé ne faisait pas partie de la petite flotte de bateaux de pêche. Pour lui, Saint-Malo offrait plus de sûreté que la mer. Il y tient un café bien achalandé, le Café de l'Europe, tout près de la Porte Notre-Dame. Ce fut là, après le départ des pêcheurs que j'eus l'occasion de le rencontrer.

« Non, » dit-il, en souriant, il ne m'est jamais venu à l'esprit d'embrasser la carrière de marin ; je trouve que le plancher des vaches offre bien assez de soucis et d'ennuis sans chercher à affronter les nombreux dangers que l'on court en mer. Ainsi, tel que vous me voyez, je viens à peine d'échapper à un péril bien plus grand qu'aucun de ceux que courent les braves gens qui font voile en ce moment vers Terre-Neuve. A tout bien considérer, le mal dont je souffrais emporté avec lui beaucoup plus de victimes que ne le fait la mer.

« Je parle d'un mal des plus compliqués et incurable en apparence. Je crois que c'est la fatigue et l'épuisement qui me l'occasionnèrent, mais je n'en suis pas certain. Peu à peu je perdis l'appétit au point de ne pouvoir plus rien manger. Je m'étonnais alors de voir chacun de mes clients boire et manger, tout en parlant et en riant, comme s'il eût possédé l'estomac d'une autruche du Transvaal ; tandis que pour moi, il me fallait prendre les plus grandes précautions pour avaler quelques bouchées de nourriture ; elles m'étaient inutiles puisqu'elles ne digéraient pas. Ce que je prenais me faisait tant souffrir, que je me demandais si je ne ferais pas mieux de me laisser mourir de faim. Ma langue était fort chargée, j'avais mal à la tête, et souvent j'étais sur le point de tomber, tellement j'avais le vertige ; un gaz chaud et acide me remontait à la gorge ; les battements de mon cœur étaient aussi irréguliers que le tic-tac d'une horloge qui serait dérangée. J'avais en outre une constipation des plus tenaces et même de fréquentes envies de vomir, surtout le matin. Il ne faut pas s'étonner, que je n'avais plus le goût du travail, ni le désir de jouir de la vie, après avoir tant souffert.

« Je restai longtemps dans ce triste état, toutefois j'avais de temps à autre de violentes attaques de rhumatisme. Certes, oui, je me porte bien maintenant, et justement l'homme auquel je suis redevable de ma guérison demeure à une portée de fusil d'ici ».

« Quelque célèbre Docteur, sans doute, » observa l'interlocuteur, tout en buvant son café à petites gorgées.

« Pas le moins du monde, » reprit M. Rozé, c'est simplement un camarade qui me dit, qu'il connaissait un remède extraordinaire — la Tisane américaine des Shakers, vendue par Monsieur Fanyau, pharmacien à Lille, qui ne manquerait pas de me guérir — comme cela avait eu lieu dans tant d'autres cas, bien autrement dangereux que le mien. Ce même jour j'écrivis à Monsieur Fanyau, qui m'envoya de cette Tisane, et avant d'avoir épuisé le premier flacon, je me sentis déjà mieux. Deux flacons ont complété mon rétablissement ; les troubles de la digestion ont été radicalement guéris, de même que les autres souffrances qui en étaient les suites. A l'heure qu'il est ma santé est excellente.

« Néanmoins, » ajouta M. Rozé, en forme de conclusion, au moment où son visiteur se levait pour prendre congé de lui, « si j'étais aujourd'hui aussi malade et aussi faible que je l'étais

il y a quelques mois, et s'il ne restait plus qu'un seul flacon de Tisane américaine des Shakers, qu'il faudrait aller chercher au fond de la mer sur la côte de Terre-Neuve, je crois bien que je n'hésiterai pas à traverser l'Atlantique dans l'espoir de repêcher le remède qui seul serait capable de me rendre la santé ».

« Heureusement que le remède dont vous parlez est moins difficile à se procurer », répliqua l'étranger, en serrant la main de M. Rozé en manière d'adieu.

« C'est bien vrai », ajouta le Cafetier, « j'ai même entendu dire que les malades des quatre coins de la France ont recours à la Tisane américaine des Shakers, parce que, dans tous les cas, ils en obtiennent d'excellents résultats. Aussi ai-je écrit à Monsieur Oscar Fanyau, à la date du 18 février, 1899, pour le remercier de ma guérison et j'ai fait légaliser ma signature par Monsieur Peynaud, Adjoint au Maire de St. Malo.

Sachant par expérience que la mémoire nous fait souvent défaut et tenant beaucoup à me souvenir de la visite que je venais de faire je tirai de ma poche mon calepin, sur lequel j'inscrivais les mots suivants : « M. Rozé, café de l'Europe, 2, rue Jacques Cartier, St. Malo, Ille-et-Vilaine. »

Quelques minutes plus tard, comme le train m'emportait dans une autre direction, je mis la tête à la portière et jetant un dernier regard sur la Cité Malouine, je ne pus m'empêcher de dire en moi-même : Bonne chance à la flottille de bateaux de pêche et bon voyage pour Terre-Neuve,

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris — Sommaire du numéro 2245 du 7 avril 1900.

Le Monde Illustré consacre, comme chaque année, un numéro spécial au Salon de Peinture qui s'ouvrira dans les bâtiments provisoires élevés avenue de Breteuil, à la date du 7 avril.

Nos lecteurs trouveront dans ce fascicule exceptionnel, et sous une couverture originale du peintre Mucha, la reproduction de nombreux tableaux choisis parmi les envois les plus remarquables.

Nous citerons entre autres des toiles de Chéca, Carrier-Belleuse, Lorrichon, E. Feyen, Brispot, Girardet, Debat-Ponsan, Chaperon, Castiglione, Brunery, Dolacroix, Chocarne-Moreau, etc., etc.

Un texte dû à la plume d'Olivier Merson accompagne cette belle série d'illustrations, et inaugure la série des articles qu'il donnera par la suite sur les Beaux-Arts, à l'Exposition de 1900.

Le numéro 50 centimes.

Armée et Marine

Sommaire du n° 14

3, place du Théâtre Français, Paris.

L'armée coloniale. — L'occupation du Tidikelt. — D'El Goléa au Gourara. Sic. — La colonne d'Igli. — Les trophées d'In Salah. Georges Fayolle. — La question d'Afghanistan. Capitaine N. T. — La guerre au Transvaal. — La marine et les guerres modernes. — L'expédition antarctique de la Belgique. — Notre défense maritime et coloniale. — Le croiseur russe Askold. — La navigation aérienne. — Le vice-amiral baron Duperré. — Le lancement du Montcalm. — Le trois-mâts barque Commandant-Marchand, lancé à Nantes. — Sport : la boxe. M. B. — La caricature militaire à l'étranger : prévisions pour 1900. — Critique théâtrale : A. Montmartre ; la Boîte à Fursy. C. de Néronde. — 45 gravures et photographies.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Cartes d'abonnement délivrées aux exposants.

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les déplacements qu'ils auront à effectuer pour se rendre à l'Exposition Universelle et en revenir, se propose de délivrer aux exposants des cartes d'abonnement de toutes classes comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix du Tarif Spécial G. V. n° 3 (Orléans) et du Tarif Commun G. V. n° 103 (Orléans-Midi).

Ces cartes d'abonnement seront de 3 mois ou de 6 mois ; elles seront délivrées à partir du 1<sup>er</sup> avril et pendant toute la durée de l'Exposition aux exposants ayant leur domicile commercial à 50 kilomètres au moins de Paris, et sur la présentation de leur carte d'exposant ; elles ne pourront être demandées que pour voyager entre le domicile commercial et Paris.

Les cartes d'abonnement de 3 mois ou de 6 mois dont la validité expirerait après le 15 novembre 1900 cesseront d'être valables dès le lendemain de cette date. Par contre, les cartes d'abonnement de 6 mois dont la validité expirerait avant le 15 novembre seront valables jusqu'à cette date inclusivement.

Exposition Universelle de 1900

La Compagnie d'Orléans, pour faciliter l'accès de l'Exposition Universelle aux populations industrielles desservies par son réseau, accorde une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif ordinaire aux Comités départementaux, Municipaux, Chambres de Commerce, Chambres Syndicales et Patrons, pour le transport des ouvriers et contre-maitres qu'ils voudraient envoyer à leurs frais à l'Exposition, à la condition que ces ouvriers voyagent en 3<sup>e</sup> classe, à l'aller et au retour, par groupes de quatre au moins. La durée de leur séjour à Paris ne sera nullement limitée. Les Comités, Municipalités, Chambres de Commerce, Chambres Syndicales et Patrons, qui voudront profiter de cette réduction, devront adresser leur demande à MM. les Préfets, une dizaine de jours à l'avance, en mentionnant les noms des ouvriers et contre-maitres pour lesquels devront être établis des bons de réduction.

Fêtes de Paques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Paques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 4 au 14 Avril 1900, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gaonac, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

**Dyspepsie, mauvaise digestion.** — Saint-Dié (Vosges), le 5 février 1899. J'étais atteint de dyspepsie, maux d'estomac, qui me faisaient continuellement souffrir depuis plusieurs années. La digestion ne se faisait pas, il me semblait qu'on m'arrachait l'estomac. Aussitôt que j'ai eu fait usage des Pilules Suisses, j'en ai ressenti les bons effets, et aujourd'hui la digestion se fait très bien sans aucune douleur. CROVISIER, Victor. (Sig. lég.)  
A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schisté bitumineux

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oïdium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 75

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVI

UN ANGE DE LA TERRE

— Naturellement ! C'est le défaut des femmes d'épouser le dernier qu'auraient choisi leurs amis. Mais êtes-vous sûr de ne pas vous tromper cette fois ? Jamais jour d'avril ne fut plus capricieux que Rose Danton.

— Je ne sais ce que vous voulez dire. Ils se marieront, cela ne fait pas de doute.

— Que parlez-vous ?

— Je ne suis pas assez riche pour parier ; si je l'étais, ce ne serait pas honorable de ma part, vous savez.

Le docteur lui jeta un curieux regard, tout en tirant un poisson de l'eau.

— Oh ! s'il s'agit d'une question d'honneur, j'en ai plus rien à dire. Vous voyez ce malheureux poisson au bout de ma ligne.

— Oui.

— Eh bien, vous le verrez nager lorsque Rose Danton sera Mme La Touche, et vous le savez bien.

Il accompagna ces mots d'un accent et d'un regard significatifs que tout le sang des Stan-

ford monta au visage de Reginald.

— Au diable vos insinuations ! s'écria-t-il ; que voulez-vous dire ?

— Ne me le demandez pas. Je hais une réponse évasive et je ne veux pas dire ce que je pense. Parlons d'autre chose. Où est Sir Ronald Keith ?

Dans le nouveau Brunswick, courant les bois et chassant l'ours. Pauvre malheureux ! Malgré ses deux cent mille francs de rente et cet Eden d'Ecosse appelé Glen Keith, je ne l'envie pas. Je n'ai jamais vu personne aussi mal pris que lui.

— Vous êtes un heureux homme, Stanford, mais je doute que vous le sachiez. Sir Ronald serait infiniment plus heureux à votre place. La figure du jeune Anglais s'assombrit.

— Il peut se faire que l'on soit trop heureux. Je voudrais pouvoir être constant, ferme, et fidèle à une seule chose comme bien des hommes ; mais je ne peux. Sir Ronald est un de ces hommes ; vous aussi, Danton ; mais je...

Il lança son cigare dans l'eau sans achever sa pensée.

Il se fit un long silence, le docteur pêchait comme si son pain en eût dépendu et Stanford, couché et l'observant, pensait... qui sait à quoi ?

Cette après-midi de mai s'écoula.

Les rayons ardents du soleil en feu éclairaient le sommet des arbres et renvoyaient leur éclat étincelant sur l'eau tranquille ; le bourdonnement du mouvement du soir arrivait étouffé du village, et le docteur, quittant sa ligne, regarda sa montre.

— Par St-George ! dit Reginald en se levant, je n'avais pas idée qu'il fût si tard. Allez-vous au château ?

— Sans doute. Est-ce que je ne mérite pas bien mon dîner en récompense de cette guirlande de poissons argentés ? Venez !

Les deux jeunes gens prirent nonchalamment et silencieusement le chemin du château.

Au moment où ils franchissaient la grille, ils aperçurent une jeune femme qui s'avancait lentement vers eux ; une jeune femme en robe rose-pâle aux cheveux flottants.

La première Rose d'été, dit le docteur, la future Mme La Touche.

— Venez-vous à notre rencontre, Rose ? demanda Stanford. C'est très aimable à vous.

— Je ne veux pas être de trop, dit le docteur, je vous laisse.

Rose rentra avec Reginald, et le docteur prit le devant, les laissant le suivre à loisir.

Dans le vestibule, il rencontra Kate, imposante dans sa robe de soie, ses cheveux d'or enlacés de fleurs.

— Avez-vous vu M. Stanford ? fit-elle, en jetant un regard de côté sur les poissons.

— Oui, il est dans le jardin avec Rose. Elle passa en souriant.

Frank la suivit d'un regard plein d'admiration.

— Aveugle, trois fois aveugle ! se dit-il. Que les hommes sont donc bêtes ! De grands enfants, jetant l'or au vent pour l'éclat misérable du clinquant.

Kate aperçut une jupe rose flotter entre les arbres et se dirigea de ce côté sans que son

pas léger éveillât un écho.

Avec quelle vivacité Reginald lui parlait ; avec quelle attention Rose écoutait les yeux baissés !

Que lui donnait-il ?

Une lettre ?

Certainement non, et cependant comme ce papier ressemblait à une lettre !

Un moment de plus, et elle était près d'eux. Et Rose s'éloignait de Reginald la figure confuse.

Si jamais la rougeur de la culpabilité empoignait un front, ce fut en cet instant.

Kate les regarda avec étonnement l'un après l'autre.

Stanford était aussi calme qu'un coucher de soleil ; comme Talleyrand s'il eût été frappé par derrière, son visage n'en eût laissé rien voir.

— Je pensais que vous étiez allé pêcher, dit Kate, Rose vous accompagnait-elle !

— Je n'ai pas eu ce bonheur, je n'étais qu'avec le docteur Frank. Oh ! ne vous hâtez pas de nous quitter. Il n'est pas encore l'heure de dîner.

Ces dernières paroles s'adressaient à Rose qui s'éloignait, toujours confuse, une de ses mains serrant quelque chose de blanc caché dans les plis de sa robe.

Elle balbutia une excuse, se hâta de partir, et disparut parmi les arbres.

Kate fixa ses grands yeux profonds et soupçonneux sur la figure souriante de son fiancé.

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

VIII

UNE CHASSE AU CERF AU CLAIR DE LUNE

— Malheureusement, il y a quantité de gens de notre monde qui finissent comme cela. Après tout, quelle doit être la fin d'un homme ? — répondit philosophiquement Bertie, dont les pensées s'inspiraient toujours d'un scepticisme spéculatif. — Est-ce qu'on meurt de chagrin ?

Sa Seigneurie le regarda et se mit à rire.

— Un Werther dans la Garde !... Je ne crois certes pas que le rôle vous convienne beaucoup, Bertie ; mais si vous l'acceptez, au moins jouez-le artistiquement, je vous en prie. Je me souviens de m'être trouvée l'année dernière, sur la route de St-Germain, près de Bougival, au moment où l'on venait de retirer un jeune homme de la Seine ; il était très beau, très bien mis, et il serrait fortement dans sa main crispée une mèche de cheveux blonds. Eh bien, voilà un homme qui savait mourir avec grâce et faire de sa mort une idylle !

— Mourir pour une femme ?... Ah ! — murmura Bertie, avec la nonchalance à la Brumel,

propre à sa coterie, — je ne crois pas que je puisse jamais faire cela, même pour vous, non, tant qu'il me resterait un cigare.

Puis, le canot remonta le courant, les étoiles devinrent plus brillantes, et le dernier reflet du soleil s'effaça.

Ils projetèrent de se retrouver le lendemain et causèrent de Bade, puis ils esquissèrent des combinaisons pour passer l'hiver à Paris.

Ils rentrèrent ensuite et allèrent s'asseoir près d'une fenêtre pour prendre leur café et jouer, avec une vague sensation de plaisir de l'air embaumé du parfum des héliotropes qui montait doucement du jardin, et du calme de la rivière éclairée par les étoiles en cette belle soirée d'été ; une voile blanche glissait par-ci par-là, et on entendait de temps à autre le bruit d'un avion suivant le sillage rapide d'un bateau à vapeur.

Ce calme si paisible et si étrange, après la cohue et le brouhaha d'une saison de Londres, était imposant.

— Serait-elle réellement affectée ? — pensa de nouveau Cecil.

Dans ce moment, il aurait presque désiré qu'elle le fût.

Mais les héliotropes, les étoiles et une rivière, eût-elle même été le classique Tibre aux eaux brunes, au lieu de la Tamise colomniée et inodore, n'étaient pas choses assez du goût de l'un ni de l'autre pour les retenir longtemps.

Ils avaient vu tout les deux le soleil de Babylone se coucher sur les ruines de la Pyramide de Nemrod, tout en causant des modes de Paris ; ils s'étaient tous deux appuyés sur les

terrasses de Belloguarda, tandis que la pleine lune se levait derrière la tour de Giotto, en discutant leurs costumes pour la mascarade de veglione.

Il n'était pas dans leurs habitudes de s'intéresser aux spectacles de la nature qui étaient beaux, assurément, mais ils les avaient admirés tant de fois !

La douairière rentra chez elle dans son coupé ; la comtesse revint dans le phaéton attelé en poste de Bertie, ce qui présentait des inconvénients, car elle aurait pu être aperçue, mais il eût été encore beaucoup plus dangereux de laisser voir à ses domestiques que Cecil était venu la rejoindre à Richmond.

D'ailleurs, elle avait paré à ce danger en le priant de descendre à une petite villa dans le parc, où habitait une de ses protégées, élevée au rang de confidente et qu'elle patronait ; c'était une ancienne gouvernante française, assez bien mariée, qui possédait toute la confiance de la comtesse et la conservait religieusement pour l'amour d'une protectrice aussi aristocratique et d'innombrables collections de points d'Espagne et de châles qui n'avaient jamais été portés et de bagues dont la prodigieuse comtesse était fatiguée.

Une fois là, elle devait prendre le petit coupé de son ex-institutrice et rentrer tranquillement chez elle, à Eaton Square ; il ne serait pas trop tard et elle pourrait se montrer à tous les galas et à toutes les réceptions auxquelles elle devait faire une apparition.

Tels étaient les petits stratagèmes qui leur faisaient croire qu'ils étaient amoureux et qui

donnaient du sel à la banalité de leur intrigue.

En outre ce qui en formait la base, c'est que, si le mari de la comtesse avait une fois jeté les yeux en dehors de la litière de ses bestiaux primés, il y avait en lui certains préjugés de caractère et d'orgueil, opiniâtres, déraisonnables, d'un autre âge, qui lui aurait fait envoyer les convenances à tous les diables à droite, à gauche, avec un dédain aveugle et brutal du scandale, et il aurait parfaitement accepté que personne ne dût plus embellir ses diamants de famille comme la comtesse les avait embellis jusqu'alors.

De sorte que Cecil avait non seulement en garde la bonne réputation de sa compagne, mais, encore ses joyaux, dépôt beaucoup plus précieux, quand il partit de *Star and Garte*, par cette belle et chaude soirée d'été.

La soirée était charmante ; une soirée favorable aux promenades solitaires dans les montagnes et sur les plages méridionales de Baïa ; aucun nuage ne voilait l'éclat des étoiles ; une forte rosée développait la senteur des herbes, et les ombres profondes des avenues étaient traversées çà et là par de larges rayons de lune argentés, glissant obliquement à travers les massifs des arbres et venant tomber sur le gazon comme une lumière blanche et sereine.

Au parc, où l'on apercevait l'eau briller de temps en temps, à travers les branches et les feuillages, Cecil arrêta ses chevaux ; il avait renvoyé son groom en arrivant à Richmond, obéissant au même scrupule qui avait poussé la comtesse à congédier ses gens.

(A suivre.)

ETUDE de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES Avoué licencié 63, boulevard Gambetta à Cahors

VENTE SUR SAISIE RÉELLE

L'adjudication aura lieu le Mercredi neuf mai mil neuf cent, à une heure de relevée et suivantes, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors.

On fait savoir à qui il appartient que suivant exploit de M<sup>e</sup> Laviale huissier à Castelnaud-Montriat, en date du premier février mil neuf cent enregistré et visé, dénoncé par exploit du même ministère en date du lendemain enregistré, transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le six février mil neuf cent, volume 167 numéros 19 et 20.

Il a été procédé, à la requête de M<sup>e</sup> Monsieur Pierre Séguy professeur de mathématiques au Lycée de Nîmes y demeurant avenue Plateforme n° 6, 2° Monsieur Jean-Marie-Henri Séguy commis principal des Postes et Télégraphes à Paris bureau 15, y demeurant rue St-Sulpice n° 38, agissant pour les mêmes fait et cause et comme seuls héritiers de leur mère Madame Jeanne Lartet veuve Séguy décédée, quand vivait propriétaire à Flagnac, lesquels ont M<sup>e</sup> René Billières pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de Deion Jean métayer domicilié à Naudouet commune de St-Paul-Labouffie.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

L'adjudication de ces biens aura lieu au Palais de justice de Cahors le neuf mai mil neuf cent à une heure de relevée et suivantes à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors.

Désignation sommaire DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE

- 1° Sol de maison, de grange et patus sis à Labouffie, formant partie du n° 628 section C du plan cadastral de la commune de St-Paul-Labouffie, d'une contenance environ d'un are soixante-dix centiares. Sur cet article est construite une maisonnette.
- 2° Un jardin aujourd'hui luzerne formant le n° 629 mêmes section et plan d'une contenance environ de trois ares vingt centiares.
- 3° Une terre sise à Labouffie, formant partie du n° 675 mêmes section

et plan d'une contenance environ de vingt-quatre ares ; cet article est planté en vigne américaine de cinq ans, un tiers environ est en luzerne.

4° Une vigne sise à Tocolaze, formant le n° 11 mêmes section et plan, d'une contenance environ de vingt-huit ares trente centiares.

5° Une friche sise à Labouffie, formant le n° 594 mêmes section et plan d'une contenance environ de un are quatre-vingts centiares.

6° Un sol de maison, de grange et patus sis au même lieu formant partie du n° 628 d'une contenance environ de deux ares soixante centiares.

7° Une friche sise au lieu de Lalande, formant partie du n° 653 d'une contenance environ de huit ares quarante centiares.

8° Une terre aujourd'hui jeune vigne américaine de cinq ans, un quart environ en luzerne, sise au lieu de Labouffie formant partie du n° 675 mêmes section et plan d'une contenance de trente-six ares cinquante-un centiares environ.

LOTISSEMENT & MISE A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de dix francs 10 fr. ci.....

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils doivent la faire inscrire au bureau des hypothèques de Cahors avant le jugement d'adjudication à peine de déchéance. Pour extrait certifié sincère Cahors le neuf avril mil neuf cent.

L'avoué poursuivant, René Billières

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> René Billières avoué poursuivant qui pourra ainsi que ses collègues exerçant près le dit Tribunal être chargé d'en-chérir.

E. FLAMMARION Editeur 26, rue Racine — Paris

Le GUIDE DE L'EXPOSITION de 1900

Illustré de 100 dessins Un plan d'ensemble, 20 plans partiels C'EST LE PLUS CLAIR LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE DES GUIDES DE L'EXPOSITION 1 vol. in-18 de 540 pages Prix franco. . . . . 1 fr. 50

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 3 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900. MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Transport des Instruments agricoles La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles. D'une gare quelconque à une gare quelconque du réseau.

TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS 1° Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 14
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 13
De 201 à 300 — — — — —	0 11
De 301 à 600 — — — — —	0 08
De 601 à 700 — — — — —	0 07
De 701 à 800 — — — — —	0 05
De 801 à 1000 — — — — —	0 04
Au delà de 1000 — — — — —	0 03

2° Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 11
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 09
De 201 à 500 — — — — —	0 08
De 501 à 600 — — — — —	0 06
De 601 à 700 — — — — —	0 05
De 701 à 900 — — — — —	0 03
Au delà de 900 — — — — —	0 02

Les Battèuses, Faucheuses. Locomobiles, Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Pressoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficieront, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur

les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS 1° Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 150 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 08
De 151 à 200 — — — — — en sus	0 07
De 201 à 500 — — — — —	0 04
De 501 à 800 — — — — —	0 025
Au delà de 800 — — — — —	0 01

2° Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 50 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 08
De 51 à 200 — — — — — en sus	0 06
De 201 à 300 — — — — —	0 04
De 301 à 400 — — — — —	0 035
De 401 à 500 — — — — —	0 03
De 501 à 700 — — — — —	0 015
Au delà de 700 — — — — —	0 01

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des Vacances de Pâques

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivrera du 7 au 16 Avril courant, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilom., au moins et réciproquement aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 16 mai.

HUILES & SAVONS Représentants sérieux demandés dans toutes communes. Appoint. 80 fr. par mois ou remises très avantageuses. Théophile Berthon, à Salon (B.-du-Rh.).

AVIS Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.